

Modalités d'accès aux données du dossier médical

L'Article L.1111-7 du Code de la santé publique





| | | | | / | • ` |
|------|----|---------|---------|-------|--------|
| Sito | dΔ | Char | eville- | -Mo | TIAPAC |
| Site | uc | Ullai I | eville. | -1,16 | LICICS |

Florence BARTEL

Tél: 03.24.58.72.47 florence.bartel@ch-nord-ardennes.fr

Site de Sedan

Sandie CARRE Tél: 03.24.22.85.11

Site de Nouzonville

Isabelle FILIPPI

Tél: 03.24.53.93.96 sandie.carre@ch-nord-ardennes.fr isabelle.filippi@ch-nord-ardennes.fr

Site de Fumay

Gaëlle PAQUET

Tél: 03.24.36.26.05 ${\it Gaelle.paquet@ch-nor\underline{d-ardennes.fr}}$

Depuis la loi du 4 mars 2002 relative aux Droits des malades et à la qualité du système de santé, tout patient peut demander l'accès aux pièces contenues dans son dossier médical, ainsi que certaines personnes autorisées par la réglementation :

- mandataire désigné par le patient,
- tuteur,

- personne ayant l'autorité parentale,
- ayant droit d'un patient décédé.

Afin d'accéder à votre requête, vous voudrez bien compléter le formulaire ci-joint. Votre demande sera honorée dès réception du formulaire renseigné, signé et accompagné des justificatifs demandés selon votre profil (Patient, représentant légal ...).

A noter que les copies des pièces du dossier médical sollicitées seront uniquement délivrées au demandeur dont les coordonnées auront été inscrites sur le formulaire de demande. Par ailleurs, ces informations revêtent un caractère strictement confidentiel, et il vous appartient de prendre toutes les précautions d'usage vis à vis des tiers (famille, entourage, employeur, banquier, assureur...).



Délai transmission



Conservation du dossier



Tarifs

Décision du Directeur après concertation du Directoire dans sa séance du 23/06/2020

| 8 jours | pour | les | informations | de | moins | de |
|---------|------|-----|--------------|----|-------|----|
| ans | | | | | | |

- 2 mois pour les informations de plus de 5

- Le dossier médical est conservé pendant une durée de 20 ans à compter de la date du dernier séjour ou consultation externe du patient.
- Le dossier médical du mineur est conservé jusqu'à son 28éme anniversaire s'il est sorti avant l'âge de 8 ans. Sinon 20 ans à compter de son dernier séjour.
- Si la personne décède moins de 10 ans dernier passage dans l'établissement, son dossier ne sera conservé que pendant une durée de 10 ans à compter de la date du décès.
- Si la personne a bénéficié d'actes transfusionnels durant son séjour, le dossier transfusionnel est conservé dans son entièreté pendant 30 ans (supports actes transfusionnels, fiche d'incident...), que le patient soit vivant ou décédé.

En cas d'instruction de tout recours gracieux ou contentieux tendant à mettre cause la responsabilité l'établissement ou d'un professionnel de santé, le délai est suspendu.



format A4: 0,18€ format A3: 0,36 €

CD-ROM:

1 cd-rom gravé: 2,75€

Clichés de radiologie

format 20 x 25: 2,50 € format 28 x 36: 3,00€

Clichés de scintigraphie

Film format 20 x 25: 1,80 € 7,20€ Cliché format A4:

Les frais d'envoi correspondent aux tarifs pratiqués par la Poste pour un envoi en recommandé et selon le poids des documents communiqués.



Les modalités de transmission des documents sont indiquées dans le formulaire de demande d'accès aux données du dossier médical ci-joint